

## **CONTRE-PROPOSITION DE POSTES CANADA VISANT L'UNITÉ URBAINE**

Le comité de négociation a analysé la nouvelle offre globale visant l'unité urbaine que l'employeur lui a remise le 3 octobre en après-midi.

Dans le but de relancer les négociations, Postes Canada a retiré certains des reculs de son offre globale du 7 septembre dernier. Elle a fait quelques timides tentatives pour répondre à nos principales priorités. Cependant, il nous reste encore une longue route à parcourir avant de conclure une convention collective négociée.

### **Durée de la convention collective**

Postes Canada propose une convention collective de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> février 2018.

### **Salaires**

Postes Canada propose une hausse salariale de 1,5 % par année pour la durée de la convention collective, rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2018.

Les employées et employés temporaires augmentent d'un échelon salarial dès qu'ils cumulent 1 000 heures de travail au cours d'une même année financière.

### **Régime de soins médicaux complémentaire**

Physiothérapie : si une employée ou un employé engage des frais qui dépassent 5 000 \$ par année, elle ou il doit fournir une nouvelle prescription.

### **Assurance-vie et prestation de décès**

Maintien de l'assurance-vie de base et de la prestation de décès uniquement pour les membres à la retraite qui y sont admissibles.

### **Congé annuel et congé de préretraite**

Postes Canada retire ses reculs visant le congé annuel et le congé de préretraite des employées et employés réguliers nouvellement embauchés.

### **Période de pointe**

Postes Canada veut se réserver le droit de recourir à des employées et employés temporaires additionnels durant la période de novembre à janvier. Ces employées et employés occuperaient un poste de factrice ou facteur de relève à temps partiel, et le travail leur serait assigné avant d'être proposé en heures supplémentaires aux factrices et facteurs à plein temps et à temps partiel.

.../2

## **Mise à jour des itinéraires de facteur et factrice**

Postes Canada propose de procéder à une mise à jour annuelle des volumes de la poste-lettres et des envois à remettre en mains propres (ERMP). La mise à jour prendra appui sur l'indice du volume de courrier et l'indice des ERMP, pour les colis et les paquets, des 12 mois précédents. Il s'agit d'une proposition complexe qui nécessitera de plus amples discussions avec Postes Canada.

## **Surcharge des facteurs et factrices**

Postes Canada se dit prête à accepter la réalisation d'une étude aux termes de l'annexe « AA » que le Syndicat lui a proposée. Cette étude visera à élaborer des solutions pour éviter que, durant le parcours d'un itinéraire à pied ou d'une boucle de livraison, les facteurs et factrices aient à transporter des charges et des volumes excessifs.

Postes Canada ne propose aucune solution visant la méthode de livraison à deux liasses, l'indice du volume de courrier et le pourcentage de points de remise desservis (aussi appelé pourcentage de desserte). Elle propose toutefois que le Syndicat accepte de régler certains aspects du grief relatif à la méthode de livraison à deux liasses, mais refuse de permettre le tri au casier courrier trié de manière séquentielle.

## **Courrier de quartier**

La Société présente une proposition visant à clarifier ce qui a été négocié lors de la dernière ronde au sujet du regroupement du courrier de quartier destiné aux points de remise centralisés. Nous avons besoin de plus de précisions pour comprendre cette proposition.

## **Expansion des services – Annexe « T »**

Postes Canada propose un ensemble de nouveaux services financiers. Elle n'a toutefois rien dévoilé à propos de la nature de ces services ou du moment où ils seraient mis en œuvre.

## **Services écologiques**

Postes Canada propose de travailler avec le Syndicat pour définir des stratégies environnementales, dont un examen de tous les aspects de ses activités (parc de véhicules, immeubles, produits et services). Aucun engagement ferme sur la fréquence des réunions avec le Syndicat ni sur l'atteinte d'objectifs.

## **Comité de la diversité et de l'équité en matière d'emploi**

Les parties conviennent de créer un comité mixte sur la diversité en milieu de travail et l'équité en matière d'emploi.

## **Sécurité d'emploi : toujours assortie de conditions**

Postes Canada propose d'offrir la protection du rayon de 40 km aux employées et employés qui ont le statut d'employé régulier à la date de la signature de la convention collective. Il s'agit d'une proposition complexe qui nécessitera de plus amples discussions avec Postes Canada. L'offre sur la sécurité d'emploi est toutefois conditionnelle à ce que le Syndicat permette à l'employeur de maintenir vacants des postes du groupe 2 dans des circonstances précises, notamment lorsqu'il sait qu'il y aura une réduction du nombre de postes ou qu'il s'attend à avoir des employées et employés excédentaires. Il n'y aurait pas de limite à la période pendant laquelle elle pourrait retenir ces postes vacants et avoir recours à des employées et employés temporaires pour faire le travail.

## Effectifs du groupe 1 (internes) – annexe « P »

Il s'agit d'une proposition très complexe sur la création de postes à plein temps. Elle comprend la création de postes flexibles à plein temps pouvant donner lieu à des horaires de travail d'un minimum de 4 heures par jour et d'un maximum de 12 heures par jour. Les employées et employés à temps partiel pourraient être tenus de travailler jusqu'à 12 heures par jour. Pour bien comprendre cette proposition, il faudra tenir d'importantes discussions avec Postes Canada.

## Disponibilité des employées et employés temporaires

Postes Canada propose la mise à l'essai d'un modèle de disponibilité déclarée par les employées et employés temporaires des groupes 1 et 2. Ces employées et employés devraient être disponibles au moins trois jours par semaine, dont le lundi ou le vendredi.

## Groupes 3 et 4

Postes Canada propose de nouveaux tableaux de salaire pour les groupes 3 et 4 (Services techniques). Elle tente de combiner différentes classes d'emplois et d'en créer de nouvelles. Il faudra que Postes Canada précise sa proposition sur les salaires et la prime de chef d'équipe.

## Régime de retraite

Postes Canada ne propose aucun changement au régime de retraite pendant la durée de la convention collective. Toutefois, elle voudrait pouvoir examiner la viabilité du régime à court, à moyen et à long terme et trouver des solutions en fonction d'une étude qu'elle a commanditée.

## Prochaine étape

Le Conseil exécutif national se réunira jeudi matin pour déterminer les prochaines étapes pendant que le comité de négociation se réunira avec Postes Canada pour obtenir des précisions sur bon nombre de propositions. L'offre de Postes Canada passe sous silence plusieurs questions importantes. Il y a quelques progrès ici et là, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. De toute évidence, les propositions de cette dernière offre ne peuvent constituer la base d'un règlement.

## Cette offre est insuffisante.

Solidarité,



Sylvain Lapointe  
Négociateur en chef, unité urbaine



Nancy Beauchamp  
Négociatrice en chef, unité des FFRS